

**111 AV DE L'ADOUR**  
**SCI au capital de 600 Euros**  
**SIEGE SOCIAL : 111 avenue de l'Adour – 64 600 ANGLET**  
**820 709 558 RCS BAYONNE**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 05 JANVIER 2026**

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION**

L'an 2026 et le 05 janvier à 14 heures 30,

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bastien DUGUET, associé-gérant.

Sont présents :

- Monsieur Baptiste BACO  
propriétaire de ..... 200 parts
- Monsieur Bastien DUGUET  
propriétaire de ..... 200 parts
- Monsieur Thomas MESSON  
Propriétaire de ..... 200 parts

Toutes les parts sociales étant représentées, les associés peuvent en conséquence valablement délibérer en assemblée générale ordinaire.

Il n'a pas été dressé de feuille de présence, le présent procès-verbal devant être signé par tous les associés présents.

Le président met à la disposition des associés :

- le projet de texte de résolutions,
- les statuts de la société.

Le président rappelle alors l'ordre du jour de l'assemblée :

- Démission de Mme Isabelle MARAMBAT de ses fonctions de gérante
- Nomination de M Baptiste BACO en qualité de gérant

Il présente à l'assemblée le projet des résolutions.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION - DEMISSION DE Mme Isabelle MARAMBAT**

L'assemblée générale, pour donner suite à la cession de parts intervenue entre Mme Isabelle MARAMBAT et M Baptiste BACO le 31 mars 2025 prend acte de la démission de Madame Isabelle MARAMBAT de ses fonctions de gérante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION - NOMINATION DE M Baptiste BACO**

L'assemblée générale, pour donner suite à la cession de parts intervenue entre Mme Isabelle MARAMBAT et M Baptiste BACO le 31 mars 2025 décide de nommer M Baptiste BACO né le 30 décembre 1985 à AMIENS (80) et demeurant au 70 allée de l'Empereur - ANGLETT (64), en qualité de gérant et ce, pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION - POUVOIRS**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder aux formalités qu'il appartient.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

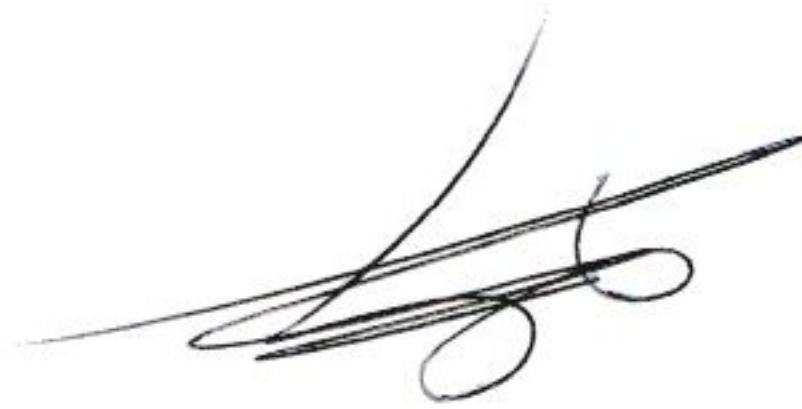
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal que les associés ont signé après lecture.



**Bastien DUGUET**



**Baptiste BACO**



**Thomas MESSON**